Cahier des charges

Contrôle d'accès et Alarme Intrusion

Contrôle d'accès :

Le système retenu, de marque ARD, permet une gestion spécifique bâtiment par bâtiment via une programmation, avec un accès personnalisé en local, mais aussi une gestion centralisée et unique pour les administrateurs.

Tous ces accès se font via une interface web.

Il est donc obligatoire lors d'installation de nouveaux équipements, qu'ils soient compatibles avec ce système de gestion.

En ce qui concerne le contrôle d'accès, la nouvelle installation sera donc forcément de marque ARD.

Sauf obligation par les pompiers, ne pas raccorder le SSI au contrôle d'accès. Il existe des systèmes pour assurer une sortie libre sur les portes.

Politique UGA d'équipement : uniquement les portes extérieures du bâtiment. Certaines pièces intérieures spécifiques peuvent être équipées, mais après arbitrage interne UGA (DEM + SOI)

Lorsque l'accès au bâtiment se fait par une porte automatique, prévoir une entrée « de service » par porte battante, équipée de contrôle d'accès.

Chaque UTL est reliée au réseau via une prise RJ. Les liaisons BUS sont à proscrire.

Une UTL pilote 3 portes, les cartes d'extensions ne sont pas à privilégier.

Les UTL seront placées dans les gaines techniques, ou dans les faux plafond si pas de gaines techniques disponibles, et dans ce cas, un repérage sera fait sur l'ossature.

Equipements à prévoir :

- Portes intérieures : gâche électrique à émission pour toutes les portes intérieures, poignée de tirage extérieur, béquille intérieure. Prévoir l'installation d'un cylindre : utile lors d'une coupure de courant, ou de problème sur le fonctionnement du système. Attention : ce système ne permet pas de laisser la porte « libre » : il faut toujours badger pour entrer.
- Portes extérieures : serrure électromécanique (Abloy ou Guidotti) ou Bandeau ventouse (hors ERP) avec réservation pour cylindre.
- Portes automatiques : elles seront à relier à une UTL (Unité Traitement Local)
 Principe de fonctionnement :
 3 positions possibles (donc 2 contacts secs à prévoir coté porte auto) :
 - Mode automatique
 - Mode sortie seule

- Mode verrouillé

Des plages forcées sont paramétrées pour gérer ces 3 positions. La porte auto doit être par défaut sur la position sortie seule au niveau de son boitier de commande. C'est le contrôle d'accès qui pilote le changement de position.

Il faut que le boitier de commande de la porte auto soit « verrouillable » par code de préférence.

Process :
Tableau des portes pour programmation à remplir par l'entreprise, puis par l'UGA : ce tableau sert à faire la programmation du système.
Désignation de gestionnaires locaux par les usagers du bâtiment (2 personnes minimum). Ces gestionnaires seront formés via Ficel. Penser à anticiper car 1 date par trimestre.

Alarme intrusion :

Le système retenu doit être compatible avec le système de gestion ARD et répondre à la Norme NFA2P.
Les marques Honeywell et Aritech remplissent ce critère.
L'interface de gestion ARD permet juste la modification des horaires de l'alarme.
Une UTL doit être dédié à l'alarme intrusion
Installation d'un lecteur dédié alarme (blanc) et d'un bouton lumineux à proximité d'une entrée. Ce système permet la MES/MHS de l'alarme par ceux possédant les droits sur leur carte.
Le clavier de gestion de l'alarme sera installé dans le local technique, prêt de la centrale.

La centrale intrusion doit télétransmettre, en 4G via une carte SIM (fournie par UGA) vers le télésurveilleur.